

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach-Boulay
Moselle

Nombre des conseillers
élus : 11

Conseillers
en fonction : 11

Conseillers
présents : 10

COMMUNE DE VATIMONT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 Septembre 2021 à 20 H.

Sous la présidence de M. BELVOIX Philippe, maire.

Date de la convocation : 09 Septembre 2021.

Etaient présents : BELVOIX Philippe, BORRÉ Cyril, CHANCEREL Roseline, LAUDET Yvon, HAEGENAUER Viviane, HORY Marie-Claire, LEVASSEUR William, MAOT Laurent, SOURD Françoise, STEGMANN Jean-Michel.

Absent excusé : HOPPE Pascaline.

Point N°1 : Création d'un poste d'adjoint technique.

Suite à la décision en date du 21 mai 2021 de Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale d'implanter et délocaliser la nouvelle classe de l'école de HERNY sur la commune de VATIMONT, il convient de modifier le temps de travail de l'agent ayant en charge l'entretien des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 20 heures de travail mensuel à compter du 1^{er} octobre 2021.

Point N°2 : Mise en place de panneaux de signalisation.

Monsieur Jean-Pierre THOMAS nous a signalé à plusieurs reprises le passage intempestif de véhicules et le dépôt sauvage de débris dans le chemin rural dit " le Profond Chemin ". Celui-ci demande s'il serait possible de mettre en place un panneau de signalisation interdisant la circulation des véhicules à l'exception des ayants droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide par 09 voix pour et 01 abstention, l'achat de 3 panneaux B7b,
- décide par 08 voix pour et 02 abstentions le positionnement des panneaux comme suit :
 - o 1 panneau positionné à l'entrée côté rue du Faubourg,
 - o 1 panneau positionné à l'entrée du chemin rural dit " le Profond Chemin ".
 - o 1 panneau positionné Rue du Château d'Eau avant le croisement au-dessus de la maison de la Famille BAILLARD

Point N°3 : Demande de dotation d'aménagement communautaire pour l'installation d'une pompe à chaleur dans la salle de classe.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 08juin dernier, il a été décidé de l'installation d'une pompe à chaleur dans la salle de classe.

Le montant des travaux s'établit comme suit :

Installation d'une pompe à chaleur :	3 275,00 HT
Travaux d'électricité :	390,94 HT
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	3 665,94 HT

Une dotation d'équipement des territoires ruraux a été attribuée pour ces travaux à hauteur de 50% de la dépense hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une partie de la dotation d'aménagement communautaire de 2018/2020 d'un montant de 863 euros.

Le plan de financement s'établit comme suit :

COUT DES TRAVAUX :	3 665,94 € HT
D.E.T.R :	1 938,00 €
D.A.C sollicitée :	863,00 €
Reste à la charge de la commune :	864,94 €

POINT N° 4 : Groupement de commandes Fus@é.

Le Maire expose au conseil municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 11 mars 2021 au groupement de commande Fus@é : Faciliter les usages @-éducatifs qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clés en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer toutes les commandes de matériel et équipements numériques pour notre école (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique ...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é.
- autorise le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Divers :

Encaissement d'un chèque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 09 voix pour et 1 abstention, accepte d'encaisser sur le compte de la commune, un chèque de 100 euros établi par Madame Marie-Christine LAUDET sur le budget produits exceptionnels article 7718.

VATIMONT, le 21 Septembre 2021

Le Maire
Philippe BELVOIX